

AFFAIRE N° 39 - Ratification d'une dépense de 177.356. Fr pour frais d'installation et de concession de liaisons spécialisées établies par le Service des Postes et Télécommunications.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier une dépense d'un montant de 177.356. Fr relative aux frais d'installation et de concession de liaisons spécialisées établies par le service des Postes et Télécommunications pour le compte de la Commune de Saint-Denis - La dépense est imputable sur les crédits du Chapitre 664 du budget primitif 1963, et se décompose comme suit :

1°) frais de concession d'une liaison spécialisée du domicile du Maire à la conciergerie, à la Mairie et au Poste des Pompiers:

- Installation..... 68.750. Fr
- location année 1963..... 79.350. Fr

148.100. Fr

2°) frais de concession d'une liaison spécialisée du Poste des C.H.S. au Poste des Pompiers.

- installation..... 15.000. Fr
- location Septembre à Décembre 1963..... 14.256. Fr

29.256. Fr

soit.....

177.356. Fr

Adopté à l'unanimité, M. REYDELLET ayant tout de même fait remarquer que ce prix lui paraissait très élevé...

Approuvé
St-Denis, le 20/1/64
M. de Préfet
Le Secrétaire général
Signé: J. Chichard